Parents-info

Novembre 2023

Remise du premier bulletin

Vous recevrez le premier bulletin de votre enfant le 15 novembre prochain. Les rencontres de parents sont prévues le 16 novembre en fin de journée et en soirée et le 17 novembre de jour. Vous recevrez, par votre enfant, un document à compléter, pour vos disponibilités de rencontre en présentiel avec l'enseignante de votre enfant. Il est important de le compléter et le retourner le plus tôt possible à l'école par la suite, le titulaire vous le retournera pour confirmer votre rendez-vous.

Circulation dans l'école

Si vous devez venir porter la boite à lunch ou venir chercher votre enfant, nous demandons à tous les parents de ne pas circuler dans l'école. Nous vous demandons de bien vouloir attendre à l'entrée et un membre du personnel se chargera de transmettre l'information à qui de droit. C'est une question de sécurité.

Tenue vestimentaire

La neige est à nos portes en ce mois de novembre. Pensez à bien chausser vos enfants et à leurs fournir tuques, mitaines, cache-cou, etc. Il est également souhaitable d'avoir à l'école quelques accessoires de rechange pour l'hiver. Nous tenons aussi à vous rappeler que selon le code de vie de l'école, l'adulte en place peut juger de la conformité de la tenue vestimentaire.

Fermeture pour tempête

C'est toujours le centres de service qui prend la décision de fermer les écoles en cas de météo jugée dangereuse. Le site internet du CSSA (www.csappalaches.qc.ca) est généralement à jour vers 6h15 le matin. Nous vous rappelons que comme parents, vous avez le droit de garder vos enfants à la maison si vous jugez que les conditions sont trop dangereuses.

Examens ministériels

Nos élèves de 4e et 6e année vivront cette année des examens ministériels**. Nous vous donnons tout de suite les dates pour éviter que vous preniez des rendez-vous ou que vous planifiez un voyage lors de ces moments.**

4e année avec Mme Christelle:

29 et 30 mai = français lecture

3, 4 et 5 juin= français écriture

6e année avec Mme Cindy :

24 mai = français lecture – Texte littéraire

27 mai = français lecture – Texte courant

28 et 29 mai = français écriture

4, 5 et 6 juin = mathématique

La gestion des absences aux épreuves ministériels obligatoires doit être faite par la personne responsable de la sanction des études du Centre de services scolaire.

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives doit être transmise au Ministère et l'original doit être conservé au dossier de l'élève par l'école fréquentée.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, l'élève ne doit pas être pénalisé et il n'est pas nécessaire de lui administrer une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final est composé en totalité des résultats pondérés dans les étapes.

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est dû à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 10.

Absence de votre enfant

École Ste-Bernadette Coleraine	École St-Nom-de-Jésus Beaulac
418-423-2751 poste 3700	418-458-2322 poste 4800

Numéros utiles

École Ste-Bernadette Coleraine	École St-Nom-de-Jésus Beaulac
418-423-2751	418-458-2322
Secrétaire : 3700	Secrétaire : 4800
Direction : 3701	Direction : 4801
Service de garde : 3710	Service de garde : 4817
TES : 3715	TES : 4806

Portes verrouillées

Les portes de l'école seront verrouillées en tout temps afin d'assurer la sécurité de tous.

LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS

ATTENTION Parents dangereux

Plus de 850 accidents surviennent chaque année au Québec dans les zones scolaires pendant que les enfants sont en chemin vers l'école ou la maison. Ces collisions mettent les parents sur les dents. C'est pourtant leur propre comportement au volant qui est souvent en cause.

Extrait de « La Presse Plus – 2 octobre 2019 »